



Permis moto algérien de nationalité

Par **krema**, le **12/03/2012 à 14:54**

Bonjour,
Est-il possible pour un algérien (de nationalité) vivant en France de passer son permis de moto dans son pays d'origine?
Cdlt

Par **Tisuisse**, le **12/03/2012 à 15:30**

Bonjour,
La réponse est sans équivoque, c'est OUI mais, étant de résidence en France, son permis ne sera pas valable en France. Il pourra faire de la moto en Algérie et autres pays reconnu par l'Algérie, mais pas en Europe, donc encore moins en France. Pour rouler en France, il a obligation de passer son permis en France.